

Sous la présidence de Madame BARNAY Béatrice, Maire

Le quorum est atteint , Mme BARNAY Béatrice ouvre la séance à 19H05

Etaient présents : Madame LOYRE, MARTIN, BEAUCARNOT, TETE, CALVEL-RADIGUE, PERRUCHOT, Messieurs TESTARD Robert, TESTARD Robert, RICHARD, MACEDO, DUPAS et BEAUCARNOT.

Etaient absents : Mme SAINTMARD, Monsieur FAUVAUX (pouvoir à Mme LOYRE)

Madame LOYRE Monique a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Avant l'ouverture de la séance :

Mme la Maire demande avis pour la mise en place de l'information aux conseillers avant les séances de conseil municipal sur les dossiers à délibérer en séance.

Il est alors proposé l'envoi des projets de délibération accompagnés des documents nécessaires.

Il n'y aura pas de note de synthèse (comme il est demandé dans les communes de plus de 3500 habitants) par surcharge de travail ;

Tout sera envoyé 8 jours au moins avant la séance.

Mme la Maire refait également un point sur le fonctionnement des commissions : chaque président de commission fixe librement la date des réunions ainsi que l'ordre du jour (La convocation est officialisée par Mme la Maire). Le compte-rendu est rédigé par un membre de la commission et transmis à Madame la Maire.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL de la dernière séance

PV approuvé à l'unanimité.

Nomination secrétaire de séance : Mme Monique LOYRE

DELIBERATIONS

1/ Groupement de commandes

La Communauté Urbaine poursuit son travail dans le domaine de la coopération/mutualisation avec les communes notamment en matière de commande publique où la mutualisation des achats permet d'obtenir des tarifs plus avantageux par l'effet « volume ».

Après avoir organisé 9 procédures en groupement de commande depuis 2022, la communauté a lancé un recensement à la fin de l'année 2024 afin d'établir une « feuille de route » partagée avec ses communes. Le document, sur lequel les communes devaient réagir, listait les marchés communautaires qui pouvaient être relancés en groupement de commande. Il avait été établi sur la base de besoins

communs (communauté/communes) et en fonction de la date de fin des contrats communautaires en cours.

Pour l'année 2026, et selon le retour des communes, il est apparu que plusieurs accords-cadres pouvaient être mutualisés sous forme de groupements de commande soit :

- Un accord-cadre de travaux d'élagage et d'entretien des espaces boisés
- Un accord-cadre de fournitures administratives (renouvellement)
- Un accord-cadre de produits et de matériels d'entretien (renouvellement)
- Et un accord-cadre de fourniture et de transport de granulats (matériaux utiles pour l'entretien de la voirie).

Il a été convenu entre les membres que la communauté se verrait confier le rôle de coordonnateur, se chargeant ainsi de la passation de la procédure mais aussi de la signature de l'accord-cadre au nom et pour le compte des autres membres du groupement, avant que chacun d'entre eux n'exécute sa propre part de marchés au moyen de l'émission des bons de commande nécessaires au fonctionnement de ses services. De même les membres se sont accordés afin que l'accord-cadre, qui feront l'objet d'une procédure d'appel d'offre en raison de leur montant, puissent être attribués par les membres de la commission d'appel d'offre (CAO) de la communauté. Il est donc entendu que la convention ne porte que sur la phase de passation de la procédure, (et sur celles des éventuels avenants), chaque collectivité devant assurer la bonne exécution administrative et financière des marchés dès leur notification.

Le conseil municipal a accepté l'adhésion au groupement de commandes ;

Question ; est-ce qu'il y a un coût ? non l'adhésion au groupement de commande se fait par délibération uniquement

2/ subventions aux associations 2026

ASSOCIATIONS	Subvention 2026
Cantine scolaire	1000 € fonctionnement + 1000 € participation commune feux (si réalisation)
Les Ch'Tits Mômes	2000 € fonctionnement
St Symp'Animation	600 €
Les Amis des Ecoles	Pas de demande
Grpt Chasseurs de St Symphorien	250 €
AECTSL (Chevaux de Traits)	200 €
Club du Renouveau	150 €
Interlude	Pas de demande
ST SYMP EN FOLIE	250 €
Paroisse de l'Epiphanie	Pas de demande
AFM-TELETHON	70 €
DDEN	65 €

PV séance du 19.06.2026

ONaCVG (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre)	50 €
Hauterive 71	Pas de demande

Après examen de chaque demande par Mme la Maire et les adjoints, les montants ont été proposés au conseil municipal qui a délibéré à l'unanimité (sauf Mme BARNAY et M. TESTARD membres d'associations concernées)

A noter : le club du Renouveau a demandé une subvention exceptionnelle pour les 45 ans du club. Elle n'a pas été attribuée en cette séance. Si la manifestation a lieu, le conseil municipal décide de verser 500 euros et une délibération spécifique sera votée.

3/ Vente parcelle A 359

Mme La Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 18 MAI 2026 par laquelle il a consenti la vente de la parcelle A359 à l'EARL de Martigny au prix de 1532.80 euros.

La proposition a été faite à Monsieur et Madame DUVERNE Hervé qui l'ont acceptée mais ils en feront l'acquisition en leur nom propre.

Il est proposé que la vente se fasse auprès du notaire de leur choix.

Mme la Maire demande au conseil municipal de délibérer pour acter cette vente et les dernières conditions à demander.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide:

- De conclure la vente à Monsieur et Madame DUVERNE Hervé la parcelle A 359 pour le montant de 1532.80 euros
- De faire préciser que la parcelle ne pourra être cédée à nouveau avant un délai de 20 ans
- De laisser le choix du notaire qui rédigera l'acte aux frais de l'acquéreur.

4/ Convention ENEDIS servitude « aux Moirots »

Une convention de servitude a été établie par ENEDIS pour la durée de vie de l'ouvrage dont il est question avec l'emprise nécessaire. La parcelle concernée par cette servitude est la A9 « les Moirots » appartenant à la Commune ; Le conseil municipal a accepté cette servitude.

Questions diverses :

- Canicule : horaires aménagés aux écoles en prévision et achat de ventilateurs pour toutes les classes. Les personnes âgées seules ont été appelées par Christelle JOLY dans le cadre des missions du CCAS.
- Monsieur DUPAS réitère sa demande de panneau d'affichage au Sautot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Béatrice BARNAY, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être publié le 15/06/2026 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 22.06.2026

Mme le Maire , Béatrice BARNAY



La secrétaire de séance ,

PV séance du 19.06.2026